



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE

**Réunion****Plénière** Mercredi 19 Octobre 2022**Président :** M. Michel NAGEOTTE**Présents :** MM. Thierry CORROYER – Thierry NAPPEY – Gérard GEORGES**Excusés :** MM. Stéphane BEGEL – Michel BOURNEZ – Michel MALIVERNAY**Assistent :** MME VIF Manon – M COLIN Guillaume**RAPPEL****PROTOCOLE SANITAIRE****Zone sportive**

La zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone. La présence des personnes non concernées par l'organisation du match est strictement interdite dans cette zone

**Protocole d'avant match**

Les Escort kids sont autorisés dans le cadre défini ci-après :

- Ils doivent emprunter un accès autre que celui du tunnel des joueurs
- Ils se positionnent en ligne, espacés, entre les drapeaux et panneaux protocolaires, avant l'entrée des joueurs
- Les joueurs viennent s'aligner derrière les Escort kids
- Aucun contact physique avec les joueurs
- Les Escort kids sont âgés de 8 à 12 ans

La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est autorisée mais doit se faire sans contact, à distance

Les coups d'envoi fictif sont autorisés

**Planning de journée**

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

## 1– MASCULINS

### SENIORS

#### 1.1 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24650860 : championnat R1 Herbelin groupe B : CHALON FC – LONS LE SAUNIER du 22 octobre 2022

La commission prend connaissance des travaux sur le stade Léo Lagrange 1 et décide de programmer la rencontre le dimanche 23 octobre 2022 à 15h00 sur le stade Léo Lagrange n° 3.

La modification a été réalisée pour programmer les matchs de championnat le dimanche après-midi au lieu du samedi à 18h00 jusqu'à la fin de travaux.

Match n° 24650875 : championnat R1 Herbelin poule B : LA CHAPELLE DE GUINCHAY – LONS LE SAUNIER RC du 06 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre et de disputer le match le samedi 5 novembre 2022 à 19h00 au stade municipal de La Chapelle de Guinchay.

Match n° 24650881 : championnat R1 Herbelin poule B : JURA LACS - LA CHAPELLE DE GUINCHAY du 13 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre et de disputer le match le samedi 12 novembre 2022 à 18h00 au stade municipal d'Orgelet.

Match n° 24652649 : championnat R2 poule D : L'ISLE SUR LE DOUBS - MONTFAUCON MOR. GEN. du 29 octobre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre et de disputer le match le vendredi 28 octobre à 20h45 au stade des Lumes 1 à L'Isle sur le Doubs.

Match n° 24889095 : championnat R3 poule A : ST GEORGES – CLAMECY AS du 30 octobre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour inverser la rencontre et de disputer le match le dimanche 30 octobre à 15h00 au stade du Parc Vauvert à Clamecy.

#### 1.2 – REPORT DATE DE MATCH

La commission décide de reporter le match de championnat suivant au **samedi 29 octobre 2022 à 18h00** :

National 3 :

- 24591647 : PONTARLIER – GRANDVILLARS

La commission décide de reporter les matchs suivants au **Mardi 1<sup>er</sup> Novembre 2022 à 14h30** :

National 3 :

- 24591646 : ST APOLLINAIRE – COSNE
- 24591648 : MORTEAU MONTLEBON – MACONNAIS UF
- 245916550 : GUEUGNON – JURA DOLOIS

Régional 2 :

- 24652327 : POLIGNY GRIMONT – VAL D'AMOUR MT S/VAU

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au **Dimanche 20 Novembre 2022 à 14h30** :

Régional 1 Herbelin :

- 24650721 : LA CHARITE – DIJON USC
- 24650853 : LONS LE SAUNIER – BRESSE JURA FOOT
- 24651026 : AUDINCOURT – 4 RIVIERES 70

Régional 2 :

- 24677513 : CHEVIGNY ST SAUVEUR – MARSANNAY

Régional 3 :

- 24655655 : VALDOIE – DANJOUTIN ANDE MEROU
- 24655498 : LONGVIC – BAUME LES DAMES 2

### 1.3 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

La commission décide de reporter les matchs suivants **au Mardi 1<sup>er</sup> Novembre 2022 à 14h30** :

- ARCADE FOOT P. LUNETIER – LONGVIC
- BRESSE JURA FOOT – ENT F. VILLAGES
- FAUVERNEY – MARSANNAY
- DIJON USC – LONS LE SAUNIER
- BART – AUDINCOURT
- ARC GRAY – DANJOUTIN ANDE MEROU
- MARNAY – 4 RIVIERES 70
- MEZIRE FESCHES - LURE
- VAUZELLES – NEVERS
- ST BENIN – SENS FC
- MIGENNES – AVALLON
- TRIANGLE D'OR – CHAMPAGNOLE
- LA JOUX NOZEROY – CHATEAU DE JOUX
- ST MARCEL – MEURSAULT
- CORGOLOIN LADOIX – CHALON FC
- SENNECEY LE GRAND – FC MACON
- SENNECE LES MACON – ST SERNIN
- BAVILLIERS – BELFORT SUD
- HERICOURT – VESOUL
- LEVIER – VALDAHON VERCEL

La commission décide de reporter le match suivant **au Vendredi 11 Novembre 2022 à 14h30** :

- *MERVANS ou SUD FOOT 71* – RACING CLUB BRESSE

## 1.4 – COUPE INTERSPORT

La commission décide de reporter le match suivant au **Vendredi 11 Novembre 2022 à 14h30** :

- 24931677 : ST MARCEL 2 – DIJON ASPTT 2

La commission décide de reporter le match suivant à une date ultérieure :

- 24931723 : ASM BELFORT 2 – BAUMES LES DAMES 2

## 1.5 – CHAMPIONNAT

### Match n°24888899 – Régional 3 – U.S. COTEAUX DE SEILLE / C.S. DE MERVANS

La commission prend connaissance de la décision de la SROC concernant la réserve déposée par Mervans CS lors de la rencontre de la 4<sup>ème</sup> journée de championnat R3 groupe D.

Elle homologue le résultat et donne le club de Coteaux de Seille vainqueur 4 buts à 3.

## 2 – FEMININES

### 2.1 – DEMANDES DES CLUBS

#### Match n° 24758606 : championnat R2 F poule A : ALC LONGVIC 2 – VAL DE PESMES du 13 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre et de disputer le match le dimanche 13 novembre 2022 à 10h00 au stade Maurice Colson à Longvic.

#### Match n° 24758601 : championnat R2 F poule A : AUXERRE STADE 2 – VAL DE PESMES du 30 octobre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour inverser les lieux de rencontres de ces deux matchs.

Le club de VAL DE PESMES recevra AUXERRE STADE 2 le 30/10/2022 à 14h30 sur le stade Denis GRANDPERRIN de Pesmes.

Le club d'AUXERRE STADE 2 recevra VAL DE PESMES le 27/11/2022 pour le match retour.

### 2.2 – REPORT DATE DE MATCH

#### Match n° 25023100 : LOUHANS CUISEAUX FC – GJ/GSF FC MACON BS du 16 octobre 2022

La commission prend connaissance du mail du club de GJ/GSF FC MACON BS envoyé le Lundi 10 Octobre au club adverse et aux arbitres pour demander le report de la rencontre à la suite du manque d'effectif du club de Macon BS cette journée-là.

Le match est reporté le 30/10/2022 coup d'envoi à 15h.

Pour donner suite aux résultats des matchs du 3<sup>ème</sup> Tour de Coupe de France Féminine qui se sont déroulés le dimanche 16 octobre 2022.

La commission confirme que les matchs suivant de Régional 2 Féminine sont fixés **le Dimanche 30 Octobre 2022 avec un coup d'envoi à 14H30** :

- 24758601 : AUXERRE STADE 2 – VAL DE PESMES
- 24771211 : GJ/GSF DE L'ARCHE – PONTARLIER CA
- 25023100 : LOUHANS CUISEAUX FC – GJ MACON BS

La commission décide de reporter le match suivant au **Mardi 1<sup>er</sup> Novembre 2022 à 14h30** :

- 25023394 : GSF VILLERS/JDF – CHATENOY AS

La commission décide de reporter le match suivant au **Dimanche 20 Novembre 2022 à 14h30** :

- 24771212 : PONTARLIER CA – DANNEMARIE
- 24732992 : ALC LONGVIC 2 – GRAND BESANCON FC

## 2.3 – COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission acte le forfait du club de l'ASPTT DIJON pour le 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France Féminine.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré.

Le club de ALC LONGVIC est qualifié pour la Finale Régionale.

Voici le programme des rencontres de la FINALE REGIONALE tour de la Coupe de France Féminine programmé les 29 et 30 octobre 2022 sous réserves des procédures en cours.

AUXERRE STADE (R1F)	-	GJ VILLERS/JDF (R1F)	MATCH 1
LONGVIC ALC (R1F)	-	GRAND BESANCON FC (R2F)	MATCH 2
ST VIT US (R1F)	-	IS SELONGEY (R1F)	MATCH 3

## 2.4 – U18 FEMININE REGIONAL 1

La commission définit pour la 2<sup>ème</sup> phase les deux groupes de compétitions.

### 1 groupe de R1 Elite

La commission précise que la constitution de ce groupe c'est effectué avec : les deux meilleurs de chaque groupe ainsi que les deux meilleurs troisièmes.

AS CHATENOY / BLANZY US / RACING BESANCON / ST VIT US / SOCHAUX MONTBELIARD FC / VALDAHON VERCEL / NOIDANAIS / STADE AUXERRE

### 1 groupe de R1 F

DIJON ASPTT / JURA DOLOIS FOOTBALL / JURA STAD' FC / VESOUL FC / LES FINS / VALENTIGNEY FEMININE

La commission précise que l'accession en U19 National se fera via le groupe A. Pour le groupe B, les modalités sportives restent à définir.

## 4– FUTSAL

### 4.1 – R1 FUTSAL

La commission acte le forfait général du club du LURE JS pour le Championnat de R1 FUTSAL poule B.

Amende : 250 euros pour forfait général déclaré.

Les clubs qui doivent rencontrer cette équipe seront exempts

## 4.2 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24776196 : R1 Futsal poule A : MIGENNES - GRESILLES FC du 6 octobre 2022

Forfait déclaré de l'équipe de GRESILLES FC.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de FC Grésilles (3-0). Retire 1 point à l'équipe de FC Grésilles et attribue le gain du match à MIGENNES.

Le match retour se déroulera sur le terrain de MIGENNES.

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

## 4.3 – COUPE NATIONAL FUTSAL

La commission décide de retirer l'engagement du club de LURE JS de la Coupe du fait de son forfait général sur le championnat R1 FUTSAL.

Elle rappelle que cette décision fait pour donner suite au règlement de cette coupe nationale où seulement les équipes engagées dans un championnat spécifique futsal peuvent prétendre à une participation.

## 5– FMI – FONCTIONNEMENT

### 5.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

Transmission tardive en Coupe Bourgogne-Franche-Comté :

SAGY : amende de 20 Euros

CLAMECY : amende de 20 Euros

Transmission tardive en Championnat R2 poule A :

LE CREUSOT : amende de 20 Euros

Transmission tardive en Championnat R3 poule E :

VALDAHON-VERCEL 2 : amende de 20 Euros

Transmission tardive en Championnat U16R2 poule C :

LONS LE SAUNIER RC : amende de 20 Euros

## 6– HOMOLOGATION DES RESULTATS

La commission homologue les résultats des rencontres jouées antérieurement au 19 octobre concernant les rencontres des catégories Seniors, Jeunes et Féminines, sous réserves des dossiers en instances.

**Le Président,**



**Michel NAGEOTTE**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*